FICHE D'AIDE À LA RECHERCHE

ELABORER LA BIOGRAPHIE D'UN.E PARISIEN.NE : LES PRINCIPALES SOURCES DISPONIBLES AUX ARCHIVES DE PARIS

L'exemple du couturier Alexandre Paul Poiret (1879-1944)

PARIS | Archives de Paris

Mise à jour décembre 2021

	ÉTAT CIVIL*	ÉTAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES MILITAIRES (ESS)	FICHIER DES ÉLECTEURS ET LISTES ÉLECTORALES	DÉNOMBREMENT OU RECENSEMENT DE POPULATION	DÉCLARATION DE SUCCESSION APRÈS DÉCÈS
	* À ne pas confondre avec les actes paroissiaux, qui sont à rechercher dans le fonds de l'Archevêché cote D6J (1791-1909). Instrument de recherches 1.3.1. À partir de 1910, contacter le service des archives de catholicité de Paris ou la paroisse. ---- Consulter la fiche récapitulative en ligne et en version papier en salle de lecture (instruments de recherche papier : I.1.1 et I.2.1)	Consulter la fiche d'aide détaillée en ligne et en version papier en salle de lecture Instrument de recherche papier : I.6.1	Consulter les instruments de recherche en ligne Instrument de recherche papier : I.5.1	Consulter la rubrique archives numérisées – sources généalogiques complémentaires du site Internet. Instrument de recherche papier : I.4.1	Consulter la fiche d'aide détaillée en ligne et en version papier en salle de lecture Instruments de recherche papier : I .7.1, I.72, I.7.3, I. 7.4
QU'EST-CE QUE C'EST ?	Tables récapitulatives et actes de naissance, mariage, décès. Précisent notamment la filiation des personnes. Aux Archives de Paris, deux séries d'actes disponibles : **1. État civil reconstitué (XVIe siècle-1859)** → Fichier de reconstitution numérisé (clé d'accès). → Actes de naissances, mariages et décès numérisés. **2. État civil (à partir de 1860)** *Tables numérisées disponibles :* - tables décennales (naissances de 1860 à 1932, mariages de 1860 à 1932 et de 1955 à 1974 et décès de 1860 à 1932 et de 1955 à 1984) - tables annuelles (mariages de 1933 à 1954 et décès de 1933 à 1954 et de 1985 à 1986) Attention, en raison des préconisations de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), certaines tables sont consultables uniquement sur les postes informatiques de la salle de lecture. Pour le détail, consulter la fiche récapitulative. *Actes numérisés disponibles :* • **Naissances :** jusqu'en 1919 sur Internet/1924 en salle de lecture. • **Mariages** : jusqu'en 1943. • **Décès :** jusqu'en 1986. • **Après** : en mairie ou téléservice Paris.fr.	Fiche récapitulative des campagnes militaires d'un conscrit (1 page par conscrit). Le cas échéant, précise les décorations et/ou les condamnations judiciaires. Un ESS peut utilement confirmer l'état civil d'un conscrit (exclusivement masculin). **Attention** : À ne pas confondre **avec le livret militaire**, qui est remis à chaque conscrit lors de son recrutement et qu'il conserve sans limite de durée. ***Contexte historique :*** À l'âge de 20 ans, les hommes sont obligatoirement recensés puis recrutés. Ils sont incorporés pour servir dans l'armée et restent mobilisables jusqu'à l'âge prévu par la réglementation (par exemple, 48 ans en 1914). Pour cela, l'ESS comprend une section précisant les résidences successives du militaire pour pouvoir le retrouver en cas de mobilisation.	**1. Fichiers des électeurs :** ensembles de fiches individuelles récapitulant les informations portées sur les listes électorales (identité, adresse domicile, profession, date et lieu de naissance de l'électeur). ***Fichiers disponibles :*** • Électeurs de Paris (établi entre 1860-1870) et du département de la Seine (établi entre 1921-1939) est numérisé. • Electeurs nés à Paris entre 1891 et 1959. Délai de communicabilité : 50 ans à compter de la date de la dernière actualisation de la fiche. **2. Listes électorales :** dressées et actualisées en fonction des différents scrutins. Elles comportent les mêmes informations que le fichier des électeurs. Listes consultables en version originale uniquement en salle de lecture. Période disponible : 1790-2003, dont une partie microfilmée entre 1900 et 1919. Délai de communicabilité : 50 ans à compter de la date de la liste. **Attention !** Le suffrage est masculin et censitaire jusqu'en 1848. Jusqu'en 1944, les femmes n'ont pas le droit de vote.	À Paris, les recensements de population n'ont donné lieu à l'établissement de listes nominatives qu'à quatre reprises : en 1926, 1931, 1936 et 1946. Ces listes nominatives ont été dressées par arrondissement, quartier et rue. Pour chaque habitation, elles répertorient les membres d'une même famille en précisant pour chacun d'eux, sa date et lieu de naissance ainsi que sa profession. Attention, les rues ne sont pas toujours classées dans l'ordre alphabétique. Également, les numéros des habitations peuvent suivre un ordre topographique, selon le parcours de l'agent recenseur. La numérotation d'une rue peut donc s'interrompre et reprendre quelques pages plus loin. Outre ces listes nominatives, des éléments statistiques sont également présents pour chaque quartier. Les recensements postérieurs à 1946 (1954, 1962 1968, 1975 et 1990) **regroupent les documents utilisés pour le recueil des données** (bordereaux de maison, feuilles de logements…). Ils sont communicables à l'expiration d'un délai de 75 ans.	Ce sont les déclarations de mutations de biens, meubles ou immeubles, établies par l'administration fiscale (service de l'Enregistrement) suite à un décès, entraînant la perception de droits dits de mutation par décès. Ces droits sont calculés selon le patrimoine déclaré du défunt. ***Principaux documents :*** **1. Les tables de décès et absences (1791-1977).** Chaque bureau de l'Enregistrement tient une table alphabétique des personnes décédées, appelée table de décès, qu'il y ait une succession déclarée ou pas. Les tables sont numérisées jusqu'en 1899. **2. Le fichier des successions déclarées (1858-1969).** Ce fichier nominatif (non exhaustif), recense les personnes décédées à Paris, par décennie, tous arrondissements confondus, pour lesquelles a été enregistrée une déclaration de succession. Il permet ainsi de trouver une succession sans connaître l'année de décès, ni l'adresse du défunt. Sont mentionnés : la date de la déclaration, son numéro et le numéro du bureau de l'Enregistrement. Le fichier établi de 1859 à 1899 est numérisé. **3. Les déclarations de succession (1791-1977)** Délai de communicabilité : 50 ans à compter de la date du document.
MÉTHODE DE RECHERCHE	État civil reconstitué : consulter le fichier récapitulatif numérisé, en ligne. Si présence d'une fiche, consulter l'acte microfilmé en salle de lecture à la date mentionnée sur la fiche (avant et après, le cas échéant). État civil : Les tables et les actes sont regroupés par arrondissement, selon leur nature (naissance, mariage, décès) et par période chronologique. - Tables : pour confirmer l'existence et la date d'un acte, consulter les tables numérisées. La périodicité des tables est décennale et dans certains cas, annuelle. - Les actes sont enregistrés chronologiquement et parfois quelques jours après la date de la naissance ou du décès (« né d'hier »)	**1.** Chercher un **numéro de matricule** dans les tables alphabétiques du recrutement numérisées, par bureau de recrutement et par classe (année de naissance + 20 ans). Si le numéro de bureau (déterminé par l'arrondissement du domicile du conscrit) est inconnu, prospecter les 5 bureaux parisiens. Si nécessaire, chercher dans la liste principale **et** complémentaire. **2.** Consulter l'ESS correspondant au numéro matricule trouvé dans le même bureau (1859-1940). Les années 1887-1921 sont numérisées. En cas de recherche infructueuse (sursitaire, exempté), consulter : - **Les tableaux de recensement** : ils donnent une vision assez précise de la classe. Ils renseignent également l'état civil et l'origine du conscrit, son degré d'instruction du conscrit et, selon les époques, ses éventuelles compétences particulières (pratique de la musique, etc.). - **Les listes de tirage au sort** : les informations que l'on y trouve sont quasiment identiques à celles fournies par le tableau de recensement.	**1. Fiches** : classées par ordre alphabétique de patronyme mais lacunaires. **2. Listes** : classées par arrondissement de résidence, par année et par ordre alphabétique. Effectuer une recherche dans les listes et dans les fiches en parallèle. En effet, les fiches et les listes n'ont pas toujours été actualisées au même moment**.**	Les listes nominatives de 1926, 1931, 1936 et 1946 sont numérisées. **Attention, la liste de 1946 et la population comptée à part des recensements antérieurs** sont accessibles uniquement en salle de lecture**.** Pour chaque recherche, il est nécessaire de connaître le **quartier** dans lequel se situe la rue. Cette information est accessible via la nomenclature officielle des voies publiques et privées de Paris. À partir de 1946, il est également nécessaire de connaître le numéro de l'îlot de recensement (information disponible en salle de lecture ici et là).	**1.** Muni de la date du décès et de l'arrondissement du domicile parisien du défunt, consulter en ligne ou en salle de lecture la table de décès du bureau de l'Enregistrement correspondant. La concordance entre arrondissement du domicile du défunt et bureau d'Enregistrement se trouve en tête des instruments de recherche de la sous-série DQ8. Les tables de décès répertorient les défunts chronologiquement et par ordre d'initiale de patronyme*. La colonne « déclaration de succession » (page de droite) indique, le cas échéant, la date et le numéro de la déclaration. **2.** Grâce au même numéro de bureau d'Enregistrement et à la date de la succession trouvée précédemment, consulter le registre de déclaration de succession DQ7, à la page correspondant au numéro de déclaration noté à l'étape 1. Attention, les successions dites *foraines* concernent d'autres déclarations de succession. * Les femmes sont à rechercher à leur nom de jeune fille et les particules à la lettre D.
EX. PAUL POIRET	**1.** Table décennale des naissances numérisée, cote D1M9 59, vue 9/21. Né le 21 avril 1879, Paris 1er, acte n°524, Archives de Paris, cote V4E 2554, vue 3/31 (numérisé). Sur cet acte voir la mention marginale du mariage. **2.** Table décennale des mariages numérisée, cote V11E 182, vue 15/21. Marié avec Louise Boulet, acte n°1077, le 30 septembre 1905 Paris 9e. Archives de Paris, cote 9M 236, vue 10/31 (numérisé). **3.** Table annuelle des décès numérisée, cote V12E 726, vue 5/9. Décédé le 28 avril 1944, acte n°709, Paris 17e. Archives de Paris, cote 17D 273, vue 30/31 (numérisé).	**Alexandre Paul Poiret est né en 1879. Il fait donc partie de la classe de recrutement 1899.** **1.** Tables alphabétiques du recrutement numérisées (1887-1921) : Paul Alexandre Poiret se trouve dans la liste principale de recrutement du 2e bureau en 1899. Cote D3R1 160, matricule n°313, page 4. **2**. État signalétique et des services numérisé, cote D4R1 1019, matricule n°313.	**Il n'existe pas de fiche** pour Alexandre Paul Poiret. On le trouve bien dans **la liste électorale** du 8e arrondissement en 1920, cote D1M2 1477 ou encore dans celle de 1926, cote D1M2 4029, car la famille Poiret demeure au 107-109 rue du faubourg-Saint-Honoré (8e) puis au 45 avenue Montaigne (8e).	**En 1924 la famille Poiret s'installe au 45 avenue Montaigne (8e).** On la trouve dans le recensement de 1926, 45 avenue Montaigne, quartier Champs-Elysées, catégorie population de résidence habituelle, cote D2M8 240, vue 193/244 (numérisé).	**Fichier des successions déclarées DQ7 39435 :** pas de fiche. **Table des successions et absences du 13e bureau (correspondant au 17e arrondissement où il résidait en 1944, l'année de son décès) DQ8 3374 :** mention de Poiret Paul, artiste, domicilié rue Rochefort, 15. Pas de déclaration de succession (ligne vierge). Cette absence de déclaration confirme une fin de vie sans capital à transmettre.